



Berne, 7 décembre 2018

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Suppression des droits de douane sur les produits industriels : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie d'envergure nationale et les autres milieux intéressés sur la suppression des droits de douane industriels.

Le délai de consultation court jusqu'au 21 mars 2019.

Le projet mis en consultation vise à supprimer unilatéralement les droits de douane à l'importation de produits industriels. Ce premier volet du projet requiert une modification du tarif général figurant à l'annexe 1 de la loi sur le tarif des douanes (LTaD ; RS 632.10). Il est en outre prévu de simplifier la structure du tarif des douanes pour ce qui est des produits industriels.

Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DEFR>.

Remarque concernant la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3)

Nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis de préférence par voie électronique (**prière de joindre une version Word en plus du fichier PDF**), dans le délai imparti, à :

info.afwa@seco.admin.ch

MM. Gabriel Spaeti (tél. 058 465 15 36) et Basil Stamm (tél. 058 462 47 93) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.



Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral